



# COMMUNE DE FAMARS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/12

Séance du : **MARDI 09 AVRIL 2024**

Présents : Véronique DUPIRE, Joël BRUNET, Ghislaine LECOT, Hervé MAILLARD, Annie WUILMOT, Philippe QUIEVREUX, Jean-Baptiste PAMART, Michèle PREVOT, Pascal DE SAINT VAAST, Anne-Gaëlle OBJOIE, David BOUSSEMART, Laëtitia DELPORTE, Sylvain DELCOURT, Anne-Sophie DUPIRE JOLY, Patricia TALBERT.

Excusés : Jean CAILLIERET pouvoir à Hervé MAILLARD, Jacques MOREL pouvoir à Joël BRUNET, Christian DEDISE pouvoir à Jean-Baptiste PAMART, Christine VAN GULCK DAUTEL pouvoir à Anne-Sophie DUPIRE, Philippe PEPIN pouvoir à Annie WUILMOT, Leïla CHAVALLE pouvoir à Anne-Gaëlle OBJOIE.

Absentes : Valérie LORETTE, Aurélie FROMONT.

Le conseil municipal, légalement convoqué le 02 avril 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Véronique DUPIRE, Maire de Famars.

Membres en exercice : 23

Absents : 2

Présents : 15

Votants : 21

Procurations : 6

### **OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir en 2024 les taux de 2023, soit :

- Taxe foncière bâtie : 32,61 %
- Taxe foncière non bâtie : 37,20%
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,68%

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Véronique DUPIRE